

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**Article n° 1 - Dispositions générales**

Toute commande de Produit implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire écrit, exprès et préalable du vendeur.

« Produit(s) » désigne tous produits et services associés tels que les garanties, fournis par le vendeur conformément au bon de commande et aux présentes conditions générales de vente (CGV).

Article n° 2 : Conclusion de la vente

La vente est conclue lorsque la commande reçue fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part ou lorsque nous y donnons suite par l'envoi du Produit et de la facture.

Le montant minimum des commandes est de 45 euros H.T. quel que soit le produit et hors frais de transport. Un forfait sera appliqué pour toute commande d'un montant inférieur à cette somme.

Article n° 3 : Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des Produits.

Si le vendeur n'accepte pas la modification, les acomptes versés ne seront pas restitués.

Article n° 4: Prix

Les prix des Produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande sous réserve que la livraison ait lieu au plus tard 1 mois après la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport éventuels applicables au jour de la commande.

Le vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Produits commandés aux prix indiqués dans l'accusé de réception de la commande envoyé au client.

Article n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire ou paiement carte bleue.

Toute première commande est payable au comptant.

Sauf conditions spéciales et sous réserve de la vérification par nos services financiers de l'encours autorisé pour le client les commandes suivantes sont payables à trente (30) jours net date de l'émission de la facture.

Article n° 7 : Retard de paiement

Toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En outre, en cas de retard de paiement, le client est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros hors taxes (40€ H.T.) par facture.

Le vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article n° 8 : Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits livrés n'intervient qu'au jour du paiement intégral du prix en principal, intérêts, frais et accessoires. A cet égard, ne constituent pas des paiements au sens de la présente clause, la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer.

Toutefois, les risques sont transférés au client conformément aux dispositions de l'Incoterm appliqué.

Le client ne peut donner en gage ou transférer à titre de garantie la propriété des Produits livrés.

Le client ne peut revendre les Produits livrés s'il se trouve en état de cessation de paiement ou en état d'insolvabilité.

À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le vendeur se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les Produits vendus et restés impayés.

En cas de non-paiement total ou partiel du prix à échéance, le vendeur peut exiger de plein droit et sans formalité la restitution des Produits aux frais, aux risques et périls du client.

Exception de revente pour les solutions et gels hydroalcools : Le client certifie en validant sa commande que les solutions et gels hydroalcools achetés chez le vendeur sont destinés à un usage interne et ne feront pas l'objet de revente.

Article n° 9: Livraison

Sauf accord contraire et écrit, les Produits sont réputés vendus FCA (Plaisir – France) selon les INCOTERMS 2020 de la Chambre de Commerce Internationale.

Article n°10: Délai de Livraisons - Transport**10.1 Délai de livraisons**

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et ne sauraient engager le vendeur. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande.

Les clauses pénales figurant sur les documents commerciaux du client sont inopposables au vendeur.

10.2 Transport

Le client s'engage à ne donner décharge au transporteur qu'après s'être assuré que les Produits sont complets et en parfait état.

Il appartient au client, en cas d'avarie des Produits livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

10.3 Retour

Aucun retour de Produit ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, du vendeur, obtenu notamment par courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge du vendeur que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou par son mandataire.

Seul le transporteur choisi par le vendeur est habilité à effectuer le retour des Produits concernés.

Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par le vendeur ou son mandataire, le client ne pourra réclamer que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

Article n° 11 : Catalogue et documents

Les photos, textes et autres documents commerciaux figurant dans nos catalogues, prospectus ou sites internet ainsi que ceux joints aux offres n'ont qu'un caractère informatif et indicatif, non contractuel.

Article n° 12 : PROPRIÉTÉ ET DROITS

12.1 Le client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, du savoir-faire et des secrets d'affaires du vendeur, et d'une façon générale, tous autres droits détenus par le vendeur.

12.2 Le client n'est titulaire d'aucun droit de propriété intellectuelle portant sur les Produits.

Le client ne pourra en aucun cas et pour quelque raison que ce soit modifier les droits de propriété intellectuelle ou les marques afférents aux Produits, ni solliciter ou obtenir aucune protection légale pour quelque élément de quelque nature que ce soit en rapport avec les Produits.

12.3 Le client s'engage à cesser l'utilisation des droits de propriété intellectuelle, du savoir-faire et des secrets d'affaires relatifs aux Produits à la fin du contrat ou de la relation commerciale le liant au vendeur ou à tout moment, même pendant le contrat ou la relation commerciale le liant au vendeur, à la demande du vendeur si celui-ci estime que ceux-ci peuvent porter atteinte à ses droits de propriété intellectuelle ou aux droits de tiers.

Article n° 13 : IMPREVISION ET FORCE MAJEURE**13.1. Imprévision**

En cas de survenance d'un événement extérieur à la volonté des Parties compromettant l'équilibre du contrat au point de rendre préjudiciable, l'exécution de ses obligations, les parties conviennent de négocier de bonne foi la modification du contrat. Sont notamment visés les événements suivants : variation du cours des matières premières, modification des droits de douanes, évolution des législations, modification de la situation financière du Client. A défaut d'accord entre les Parties dans un délai raisonnable compte tenu des enjeux économiques, chaque Partie aura la faculté de mettre fin au contrat moyennant un préavis d'un mois.

13.2 Force majeure

En cas de survenance d'un événement de « force majeure » au sens reconnu par la jurisprudence et l'article 1218 du Code Civil, la Partie concernée devra en informer l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze (15) jours suivant la survenance de cet événement et les obligations des Parties seront suspendues pour toute la durée de l'événement de force majeure, et ce sans indemnité. Si l'événement de force majeure se prolonge au-delà de trois (3) mois, les présentes CGV et/ou tout autre contrat concerné pourra être résilié de plein droit sans indemnité, par l'une ou l'autre des Parties.

De même la grève, le lock-out, l'accident de fabrication et la défaillance du transporteur, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement sont contractuellement assimilés à un cas de force majeure.

L'arrêt total ou partiel des sources d'approvisionnement habituelles en matières premières et en énergie nécessaires à l'exécution des programmes de fabrication sera contractuellement assimilé à un cas de force majeure et les livraisons seront réduites au prorata des disponibilités en matières premières et en énergie, le client étant informé dans les meilleurs délais.

Article n°14 : Garanties

Le client bénéficie, conformément à la loi, des dispositions de la garantie légale relative aux vices cachés.

Le client est tenu de procéder aux essais qui lui paraissent nécessaires, pour lui permettre de prendre toutes les décisions qui s'imposent, quant aux détails d'utilisation qui sont propres à ses besoins et/ou à ceux de sa clientèle.

Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable si l'emploi, la manipulation, le stockage ou le transport des Produits vendus causaient au client ou à des tiers un quelconque dommage, qu'il s'agisse d'accidents aux personnes, des dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou des pertes financières.

Le vendeur décline toute responsabilité en cas de pannes ou dommages résultant des cas suivants :

- Entreposage sans protection, erreur d'utilisation, de manipulation, d'entretien ou usage non conforme aux spécifications techniques du vendeur ou fabricant consignées dans le manuel d'utilisation remis au Client

- Toute modification, transformation ou tout ajout apporté(e) au Produit par une personne autre que le Fournisseur ou le vendeur ou non approuvé(e) au préalable par le vendeur ;

- De façon plus générale, les dysfonctionnements dus au non-respect des consignes d'utilisation ou de stockage, à une cause extérieure et étrangère au Produit, à des modifications du Produit effectuées sans accord écrit du vendeur.

Seul le préjudice réellement subi et prouvé par le client pourra donner lieu à indemnisation par le vendeur.

En tout état de cause, et sauf disposition légale contraire, la responsabilité du vendeur en raison de préjudices matériels directs, quel qu'en soit le fondement, ne pourrait dépasser (i) le prix payé par le client pour l'acquisition des Produits à l'origine du dommage ou (ii) le prix du service associé

Dans le cadre du respect des dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (dit Règlement REACH), le client est seul responsable des conséquences d'une utilisation des Produits vendus par le vendeur pour des usages autres que ceux indiqués dans la fiche de données sécurité (FDS).

Clause n° 15 : CONFIDENTIALITE

Le client s'engage à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de la Partie divulgateuse et à prendre, aux fins de la préservation du caractère confidentiel des Informations Confidentielles de ladite Partie, des précautions au moins équivalentes à celles qu'elle prend pour protéger ses propres Informations Confidentielles de nature similaire, en étant tenue, en toute hypothèse, de déployer en la matière des efforts raisonnables. Pour l'application de la présente clause, chaque Partie répond de son personnel comme d'elle-même.

La présente clause survivra à la cessation des relations commerciales unissant les Parties pendant une durée de trois (3) années.

Clause n° 16 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français, à l'exclusion expresse de la Convention de Vienne sur les ventes internationales de marchandises, ainsi qu'à l'exclusion de toutes règles de conflits de lois ou autres pouvant entraîner l'application de dispositions quelconques autres que la loi française.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du siège social du vendeur, qui est le seul compétent, quelle que soient la nature, la cause ou le lien du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de la vente, même dans le cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article n° 17 - Clause de divisibilité.

Si une ou plusieurs dispositions contenues dans ces Conditions Générales de Vente s'avéraient sans valeur, ceci n'affecterait pas la validité du reste des dispositions. Ces dispositions sans valeur sont, aux termes du présent document, réputées être remplacées par de nouvelles dispositions valables visant à atteindre le même but légal et économique dans toute la mesure du possible.

Article n° 18. Langue

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 19. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations commerciales, le vendeur collecte et traite des données personnelles du client. Ces données personnelles sont toutes les informations permettant au vendeur d'identifier le client en tant qu'individu comme, par exemple, nom, email ou coordonnées téléphoniques. Le vendeur s'engage à protéger la vie privée du client. Le vendeur utilise les données personnelles du client conformément aux lois et règlements applicables relatifs à la protection et à la confidentialité des données, dont le règlement n° 2016/679 dit Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD).

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter notre Charte des Données Personnelles (https://www.socomore.fr/content/uploads/2018/06/20180620_Groupe-Socomore_Charte-des-donn%C3%A9es-personnelles.pdf.) Vous y retrouverez :

- Le type de données personnelles détenues par le vendeur ;

- Comment sont collectées ;

- Quand et pourquoi vos données sont collectées.

Vous pouvez à tout moment faire valoir vos droits (droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, d'opposition et de suppression des données qui seraient inadaptées, incomplètes, équivoques ou obsolètes). L'exercice de ces droits s'effectue en nous contactant par email à l'adresse suivante :

compliance@socomore.com ou par écrit à l'adresse suivante : BABBCCO SASU, 15 rue des frères lumières – ZI des Ebisoires – BP 136 – 78374 Plaisir Cedex – France.

Article 20. ÉTHIQUE DES PRATIQUES COMMERCIALES

Le vendeur accepte de se conformer à toutes les lois anti-corruption applicables, notamment la loi dite « SAPIN II » du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

CGV – MAJ – 10/07/2020